

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 13 mars 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Est absent : le conseiller Normand Quintin.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2023.03.042

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 MARS 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 mars 2023
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Transfert du budget alloué au Fonds réservé pour les élections municipales
5. Remboursement de 17 500\$ au Fonds de roulement pour le projet du noyau villageois et de la réserve de sable
6. Demande de PIIA 2023-009
7. Demande de PIIA 2023-010
8. Demande de PIIA 2023-011
9. Demande de PIIA 2023-012
10. Adoption du règlement 237-2023 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec
11. Adoption du règlement 238-2023 relatif à la bibliothèque
12. Permission de voirie et entente d'entretien
13. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
14. Appel d'offres pour les travaux publics
15. Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet environnement et matières résiduelles
16. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2023.03.043

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.044

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.02.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2160	9.00 \$
BESSETTE DANIEL	2161	1 856.60 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	2162	7 424.56 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	2163	2 788.15 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2164	1 897.09 \$
ANNULÉ	2165	0.00 \$
ANNULÉ	2166	0.00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	2167	2 161.00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	2168	1 237.13 \$
ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC	2169	431.15 \$
LE GROUPE ACCISST INC	2170	517.39 \$
GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	2171	80.48 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2172	310.18 \$
LEGD INC.	2173	5 222.83 \$
POSTES CANADA	2174	132.45 \$
CORPORATION PRESSE COMMERCE	2175	402.24 \$
LES PRODUCTIONS MOSAÏCULTURE	2176	235.70 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	2177	205.43 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	2178	1 747.62 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	2179	1 041.55 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9120-9239 QUÉBEC INC	2180	241.45 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	2181	114.98 \$
LES CHAMPS D'ALICE	2182	125.00 \$
ROXANE TURCOTTE	2183	186.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2184	506.48 \$
BOULANGERIE PAIN VOYONS DONC !	2185	61.91 \$
NETTOYEUR SAINTE-AGATHE	2186	60.93 \$
LES ÉVÈNEMENTS SONOLUM	2187	4 712.14 \$
BMR	2188	27.57 \$
S. BOURASSA LTÉE	2189	56.50 \$
BRANDT MONT LAURIER	2190	437.58 \$
L'APOSTROPHE PLUS	2191	324.80 \$
CANADIAN TIRE	2192	51.73 \$
CONTANT INC	2193	613.80 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	2194	169.24 \$

MARCHÉ M. BOUCHARD	2195	79.95 \$
THIBAUT MARINE INC.	2196	281.68 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	2197	677.65 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2198	4 271.27 \$
SERVICES PSANSREGRET	2199	975.00 \$
PÉTROLE PAGÉ	2200	10 107.00 \$
YVON MARINIER INC.	2201	2 470.67 \$
JOANNE LAMARRE	2202	415.34 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2203	626.39 \$
BUDGET PROPANE	2204	1 060.82 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	2205	519.69 \$
	Total	56 876.12 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	49 232.26 \$
Services de téléphonie	506.79 \$
Hydro-Québec	652.95 \$
Fonds de pension - AON	8 145.40 \$
DAS Provincial	7 882.06 \$
Remises salariales fédérales	20 283.22 \$
Protection ADT	153.87 \$
Annie Gareau	875.00 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T	245.50 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	897.26 \$
Frais bancaires Interac	56.39 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
	102 486.66 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.045

4. TRANSFERT DU BUDGET ALLOUÉ AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Transfert de 3 750\$ du poste
03.61000.400 budget Fonds réservé élections municipales
VERS
59.15100.300 Fonds réservé Élection municipale

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de transférer la somme de trois mille sept cents cinquante dollars (3 750\$) vers le Fonds réservé aux élections municipales

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.046

5. REMBOURSEMENT DE 17 500\$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET DU NOYAU VILLAGEOIS ET DE LA RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du noyau villageois la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) a été empruntée à même le fonds de roulement (règl. 186- 2017) et faisait partie intégrante du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019 et 2020;

ATTENDU QUE les remboursements s'effectuent sur une période de 10 ans à coût de 10% par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de rembourser la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) comme prévu au budget 2023, poste 03.61000.300 vers le poste 59.15100.200 Fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.047

6. DEMANDE DE PIIA 2023-009

Demande de permis no. 2023-017, agrandissement du bâtiment principal, faite par Monsieur John Giesbrecht.

Monsieur John Giesbrecht
117, chemin des Bidents
Lanthier, J0T 1V0
Matricule : 4511-64-2352-0-000-0000
Lot : 6 030 197 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	6 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	10 sur 16
	Matérialité et caractéristiques architecturales	41 sur 44
	Aménagement des terrains	8 sur 20
	Aires de stationnement et allées de circulation	7 sur 8
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	75 sur 100
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	5 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	1 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	62.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-009 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2023.03.10 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7. DEMANDE DE PIIA 2023-010

Demande de permis no. 2023-021 agrandissement bâtiment principal, faite par Monsieur Bruno Cadieux

Monsieur Bruno Cadieux
129, chemin de la Pension
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4516-37-4452-0-000-0000
Lot: 6 029 411 du cadastre du Québec
Zone: 2V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 4
	Apport des constructions	5 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	11 sur 16
	Matérialité et caractéristiques architecturales	43 sur 44
	Aménagement des terrains	5 sur 20
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	70 sur 102
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	68.6%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	0 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	10 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	62.5%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	0 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	62.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que des suites à la présentation du nouveau plan de construction par le propriétaire lors de la présente séance du conseil et que ledit plan tient compte des recommandations mentionnées dans la résolution 2023.03.011 du CCU, le conseil évalue qu'il est opportun d'autoriser ce projet et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.049

8. DEMANDE DE PIIA 2023-011

Demande de permis no. 2023-022 construction d'un garage, faite par Monsieur Stéphane Morel

Monsieur Stéphane Morel
370, croissant des trois Lacs
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4613-05-8566-0-000-0000
Lot: 6 434 215 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	6 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	3 sur 4
Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.

Grand-total pour Secteurs montagneux	7 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-012 soit et est acceptée selon la résolution 2023.03.12 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.050

9. DEMANDE DE PIIA 2023-012

Demande de permis no. 2023-023 construction d'un garage, faite par Madame Rita Beauseigle

Madame Rita Beauseigle
489, chemin de la Sablière
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4912-63-8342-0-000-0000
Lot: 6 467 036 du cadastre du Québec
Zone: 8V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-013 soit et est acceptée selon la résolution 2023.03.13 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.051

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 237-2023 RELATIF AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 237-2023 abrogeant le règlement 234-2022 relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.052

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 238-2023 RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 238-2023 abrogeant le règlement 151-2014 relatif à la bibliothèque.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.053

12. PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier que la Municipalité de Lantier demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de

l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Lantier s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.054

13. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 471\$ dollars pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de la conseillère Nathalie Dupont, appuyé par le conseiller Steve Martin il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Lantier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.055

14. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de faire des demandes sur invitations pour la fourniture de différents granulats et pour la réparation en enrobé bitumineux pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.056

15. PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET ENVIRONNEMENT ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marqué;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources afin d'offrir des postes attractifs à des ressources en environnement et matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources, notamment en matière d'environnement et de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 du programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale prévoit une aide financière pour les initiatives de de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les embauches de ressources partagées feront l'objet de demandes financières au volet 4 du FRR et que le coût horaire résiduel à la carte de ces ressources sera, si l'aide financière est accordée, très avantageux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Mont-Blanc, de Lac-Supérieur, de Val-des-Lacs, de Lantier, de Sainte-Lucie-des-Laurentides, de Val-David, de Val-Morin, d'Ivry-sur-le-Lac et la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, désirent présenter un projet de partage de ressources en environnement et matières résiduelles dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lanthier s'engage à participer au projet de partage de ressources en environnement et matières résiduelles et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.03.057

16. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

Il est résolu de proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.03.058

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 32

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.